

Propositions de mesures catégorie A

Sur la base des expériences faites et des réactions des moniteurs de conduite de toute la Suisse, L-drive Suisse propose les mesures suivantes pour optimiser les prescriptions d'admission à la circulation pour les cat. A/A1 :

1. Pour la catégorie A1 15 ans (dans l'UE : AM), il faut prévoir un cours IPB de 8 heures qui, s'il est obligatoirement dispensé séparément, pourrait également être suivi, sous une forme adaptée, par les conducteurs de "vélos électriques rapides"/cyclomoteurs. Ce cours IPB de 8 heures ne doit pas être pris en compte pour les catégories supérieures (A1, A35). En alternative, on pourrait imaginer que ce cours IPB de 8 heures soit partiellement pris en compte si quelqu'un suit le cours 3 avec la moto de la catégorie supérieure A1/A35 ainsi que 2 heures de répétition pour les cours 1 + 2.
2. La catégorie A1 16 et 17 ans doit être limitée à une puissance de pointe maximale de 8,5 kW (véhicules électriques compris). A partir de 18 ans, 11 kW doivent être autorisés.
3. La formation pratique de base (existante) pour motocyclistes (IPB) de 12 heures doit être suivie une seule fois lors de la première obtention du permis de conduire de la catégorie A1 et A limitée (motocycles d'une puissance maximale de 35 kW et d'un rapport entre la puissance du moteur et le poids à vide ne dépassant pas 0,20 kW/kg, âge minimal 18 ans).
4. Le IPB doit être complété, lors du passage de la catégorie A1 16 à A35 (dans l'UE : A2) et A35 à A, par une formation de compétences de 6 heures auprès d'un(e) moniteur(trice) de conduite de motocycles de catégorie 4. Le moniteur de conduite doit confirmer la formation de compétences.

Les modifications prévues de la 4e directive sur le permis de conduire dans l'UE doivent également être prises en compte dans l'optique d'une optimisation nécessaire des règles d'admission à la circulation pour les motocyclistes :

En conséquence, si l'UE légifère, l'âge minimum pour la catégorie A1 devrait également être relevé à 18 ans.

On peut se demander si un accès direct à la catégorie A doit encore être possible dans notre pays.